

## Sous les pavés... la piste cyclable ?

### Ou comment se déplacer en sécurité à pied ou à vélo entre Chastre et Villeroux ?

C'est à cette question que tentait de répondre le point 6 de l'ordre du jour du conseil communal du 23 février dernier. Il est en effet assez dangereux de circuler à pied ou à vélo, étant donné l'absence de piste cyclable et d'accotement le long de la rue des XV Bonniers. Une réponse à ce problème était donc bienvenue.

Voici la solution qui a été proposée **par la majorité** : une « piste cyclable » entre la rue des XV Bonniers et la rue Saint-Géry, à la place d'un chemin rural existant mais peu carrossable, pour rallier les deux villages. Son coût : 67 212,48 euros, dont quelque 40 000 euros de subsides provinciaux et le reste couvert par un emprunt.

Les travaux comprennent le nivellement du sol existant après passage d'une herse, la stabilisation au ciment et l'apport de recyclé béton sur 25 cm d'épaisseur, ainsi que le nivellement, le compactage et la finition au rouleau. Sur une longueur de 1.115m et environ 3m de large. Une remarque importante du cahier des charges : « **En cas de nécessité**, l'entrepreneur procédera à un sondage du sol afin de s'assurer de l'absence de pavés et grosses pierres (coût forfaitaire) ».

Le projet tel que présenté par Canal zoom est visible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.canalzoom.com/en-bref-a-perwez-et-a-chastre/>

ECOLO n'a pas voté ce projet, alors que nous attendions aussi une solution à ce problème de mobilité douce. Pourquoi ?

- La « piste cyclable » qui nous est proposée n'en est pas une. Une piste cyclable est en principe réservée aux vélos et peut être utilisée par les piétons, avec la signalisation adéquate. Dans le cas présent, il s'agirait plutôt d'un nouveau chemin de remembrement, puisqu'il pourrait aussi être emprunté par des véhicules agricoles et des camions. Où iraient se réfugier les cyclistes et les piétons, voire les poussettes, face à un gros véhicule : dans les champs !
- Ce « cheminement cyclable » (terme non officiel au regard du code de la route ?) est plus long de 500m que la route Chastre-Villeroux et il est aussi plus pentu. Il n'est pas éclairé et ne bénéficie pas du contrôle social que la proximité d'une route permet. Qui enverrait ses enfants seuls par ce nouveau chemin ?
- Enfin, le chemin existant qui doit être aménagé est ... pavé. Quasi sur toute sa longueur, sous une couche de terre bien souvent, se trouvent des pavés qu'il faudrait d'abord enlever si l'on veut aménager la fameuse « piste cyclable », ce qui coûterait très cher. Le projet qui nous a été proposé doit donc, c'est évident, être réévalué à la hausse, et pourrait même atteindre un montant double du montant initial. Comment se fait-il que l'initiateur du projet n'ait pas vu les pavés ?

Nous n'avons donc **pas** soutenu ce projet, et nous en proposons un autre...

Voici l'**alternative d'Ecolo**, pour un montant équivalent, mais une solution beaucoup plus sûre pour tous

### **Une « vraie » piste cyclo-piétonne !**

La rue des XV Bonniers a été protégée des coulées de boues par une haie plantée par les bénévoles de Chastre-Biodiversité. Le meilleur endroit pour circuler en sécurité à pied ou à vélo serait une piste cyclo-piétonne située derrière cette haie, sur une largeur de 3m et longue de 1060m.

- Il faudrait réduire la vitesse à 50km/h sur la rue des XV Bonniers (ce qui est justifié étant donné la présence des terrains de foot et du Chalet où les scouts de Chastre et des clubs sportifs se réunissent) pour éviter tout risque inutile. La commune est libre d'en décider ! Ce serait certainement un mieux pour tous les usagers. L'occupation des terrains nécessaires se ferait par achat ou expropriation d'une bande de terrain couvrant environ 3880 m<sup>2</sup>, pour un montant d'environ 38.000 euros. C'est une opération d'intérêt public, qui nécessite bien sûr du doigté et de la persuasion.
- Enfin, la piste cyclable/piétonne serait construite selon le cahier de charges prévu, pour une somme d'environ 58.000 euros (distance moindre que dans la proposition initiale). Soit 96.000 euros, ce qui revient quasi au même que l'aménagement prévu au départ et l'enlèvement des pavés.

Pourquoi cette option n'a-t-elle pas été envisagée, calculée, proposée ?

Pourquoi ce projet n'a-t-il pas fait l'objet de concertation, ou au minimum de consultation ? Que disent les PV des réunions de la CCATM et de la Commission de mobilité qui auraient abordé le sujet ? Qu'en pense le Gracq ? Tous ces avis auraient dû être intégrés dans le projet qui nous a été présenté, pour nous permettre de mieux comprendre les enjeux.

Veut-on une piste cyclable pour la mobilité quotidienne, ou pour les balades du dimanche ?

Il nous semble que les deniers publics devraient plutôt servir aux déplacements quotidiens pour le travail, l'école etc. Les itinéraires de balade mieux équipés seraient plutôt la « cerise sur le gâteau », une fois que l'on a offert une réelle opportunité de relier les deux villages au mieux pour les piétons et les cyclistes. Une belle occasion pour la majorité de prouver son soutien à la mobilité douce, pas seulement pour la promenade !

ECOLO reviendra donc sur ce projet, à revoir, lors d'un prochain débat en conseil communal.

Thierry Henkart  
Andrée Debauche  
Catherine Brusselmans

**Conseillers communaux Ecolo**